

Zeitschrift:	Eclogae Geologicae Helvetiae
Herausgeber:	Schweizerische Geologische Gesellschaft
Band:	3 (1892-1893)
Heft:	3
Artikel:	Compte rendu de la onzième réunion annuelle à Bâle
Autor:	Renevier, E. / Golliez, H. / Frey, H.
Kapitel:	B: Rapport des vérificateurs des comptes de la Société géologique suisse sur l'exercice 1891-1892
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-154546

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

B*Rapport des vérificateurs des comptes
de la Société géologique suisse sur l'exercice 1891-1892.*

Les soussignés, qui ont examiné les comptes de la Société, les ont trouvés conformes aux écritures et aux pièces justificatives; la Société peut les approuver et en donner décharge au caissier. Il sera permis toutefois aux contrôleurs soussignés de faire les quelques remarques suivantes :

Notre compte d'impressions s'est élevé cette année à 914 fr. 70, de sorte que, si nous n'avions pas eu une forte réserve provenant des exercices précédents, nous aurions été dans l'embarras. Si l'on examine la série de nos dépenses d'impressions on trouve les chiffres suivants :

1887-1888 = 359 fr. 40 ; 1888-1889 = 212 fr. 30 ;
1889-1890 = 145 fr. 65 ; 1890-1891 = 170 fr. 10 ;
1891-1892 = 914 fr. 70.

Sur ce chiffre il y a, il est vrai, des sommes qui reviennent à l'exercice précédent, comme la somme de 164 fr. 10 payée à la Société des sciences naturelles de Bâle pour les tirages du travail Schmidt et Steinmann paru au commencement de 1890 et faisant en tout cas partie de l'exercice 1890-1891, si non même de 1889-1890. Il n'y a à ce sujet aucun reproche à faire au caissier, ni au comité, seulement il est bon d'attirer l'attention de ces Messieurs sur ce point, pour plus tard.

Ces réflexions ont surtout pour but de montrer pourquoi cette année nous avons un solde en caisse de 150 fr. 93 seulement, tandis que l'année dernière il nous restait

735 fr. 18 ; notre boni de l'an dernier provenait de ce qu'on n'avait pas soldé toutes les dépenses de l'exercice.

Il y aurait encore une petite observation à présenter au sujet de la forme de certaines factures. On trouve par exemple dans les factures Bridel le compte de nos dépenses d'impressions avec le décompte des *Eclogæ* vendus par lui. Il s'ensuit que dans le détail de nos comptes on ne fait pas figurer la dépense réelle chez M. Bridel, de même que par balance on ne fait pas figurer la recette vraie de la vente des *Eclogæ*.

Pour rectifier cette différence, notre caissier, dans le résumé des comptes, rétablit la vérité des sommes. Il s'ensuit que les totaux de nos deux comptes, au détail et au résumé, ne sont pas les mêmes et que sans le dépouillement méticuleux des notes il est impossible de se rendre compte du pourquoi de la différence.

Enfin, et pour compléter ce que nous demandons ci-dessus, il est à désirer que l'on ne porte à l'avoir que le nombre des cotisations réellement rentrées, de façon à n'avoir pas besoin de débiter ensuite notre compte des cotisations refusées. Tandis qu'une simple note au registre des membres suffirait pour indiquer le refus de la dite cotisation.

Ces remarques n'ont aucune valeur rétrospective, il nous semble seulement que la comptabilité serait plus agréable ainsi ; ce sont donc de simples vœux que nous émettons.

Quant aux comptes de l'exercice 1891-1892, nous les avons trouvés exacts et nous vous proposons de les adopter, d'en donner décharge au caissier, avec remerciements pour toute la peine qu'il se donne.

Les Contrôleurs : H. GOLLIEZ, HANS FREY.